

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU BUREAU**

L'an deux mille vingt-six, le Jeudi 3 septembre à dix-sept heures trente, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle de réunion du site administratif de Cercy-la-Tour sous la Présidence de Jocelyne GUÉRIN.

Présents :

Jocelyne GUERIN, Marie-Claire RANVIER, Florence CIBICK, Eric VANNIER (en visio), Yves PERRAUDIN, Nicolas DECOURCHELLE, Patrick LORGÉ, Didier BOURLON, Gilles TEULADE, Manuel HOUSSAIS, Alice COURANJOU, David BONGARD, Jean-Christophe SAVE, Pierre TISSIER-MARLOT

Absents excusés :

Procurations : /

Étaient également présents : Maëlle GRANGEON, DGS.

Secrétaire de séance : David BONGARD

Envoyé en préfecture le 22/09/2026

Reçu en préfecture le 22/09/2026

Publié le

ID : 058-200067882-20260903-2026_BU_075-DE



Nombre de membres :

- Afférents au bureau communautaire : 14
- Présents : 14
- Procurations : 0
- Qui ont pris part aux délibérations : 14

Economie

Proposition d'une offre de coworking au centre de télétravail de Moulins-Engilbert

2026_BU_075

Mme Marie-Claire RANVIER, Vice-Présidente en charge du développement économique, explique que, depuis 3 ans, un manque d'accès ponctuel aux bureaux disponibles du centre de télétravail de Moulins-Engilbert a été constaté à certaines périodes de l'année.

Effectivement, lors des vacances de printemps et d'été, la CCBLM reçoit des demandes de personnes n'étant pas des usagers réguliers. Ces télétravailleurs souhaitent accéder au site pour une journée ou une demi-journée. Il n'est parfois pas possible de répondre à cette demande.

Pour rappel, seuls les bureaux 1 et 5 peuvent être proposés à la location actuellement. Les autres étant loués à l'année ou occupés par des agents de la CCBLM/ l'office de tourisme Rives du Morvan.

La Commission économie, agriculture, attractivité et petites villes de demain du 31/08/2026 a étudié cette question. Elle propose que la salle de réunion du centre de télétravail :

.../...

soit utilisée en tant qu'espace de coworking seulement si tous les bureaux sont occupés, sous réserve qu'elle ne soit pas déjà réservée pour les besoins des services de la CCBLM, et en limitant à 3 personnes max., télétravaillant lors d'une même demi-journée dans cette salle. Cette salle sera louée seulement si les autres bureaux ne sont pas disponibles.

La commission propose un tarif de 5 € TTC par demi-journée et de 10 € TTC par journée [Cf. ANNEXE – tarifs location – centre de télétravail de Moulins-Engilbert]

Après avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, valide cette proposition de tarification.

Envoyé en préfecture le 22/09/2026

Reçu en préfecture le 22/09/2026

Publié le

ID : 058-200067882-20260903-2026_BU_075-DE



**Le Secrétaire de Séance,
David BONGARD.**



**Pour copie certifiée conforme,
Fait à Moulins-Engilbert,
Le 3 Septembre 2026**

**La Présidente,
Jocelyne GUERIN.**

Tarifs location CENTRE DE TELETRAVAIL DE MOULINS-ENGILBERT

et charges appliqués à la date de signature du contrat

au 3 Septembre 2026

Description				Mois					Semaine					Jour					1/2 journée			
Local	Etage	nb pers	surfa ce m²	à cocher	tot TTC	HT	TVA	Charges	à cocher	tot TTC	HT	TVA	Charges	à cocher	tot TTC	HT	TVA	Charges				
Bureau 1	Rdc	1	12,1	☐	188	115	23	50	☐	57	35	7	15	☐	14	8,33	1,67	4				
Bureau 2	Rdc	1	12,7	☐	188	115	23	50	☐	57	35	7	15	☐	14	8,33	1,67	4				
Bureau 3	1er	1 à 2	14,9	☐	212	135	27	50	☐	63	40	8	15	☐	16	10	2	4				
Bureau 4	1er	1 à 2	14,9	☐	212	135	27	50	☐	63	40	8	15	☐	16	10	2	4				
Bureau 5	1er	1	12	☐	212	135	27	50	☐	63	40	8	15	☐	16	10	2	4				
Bureau 6	2nd	1 à 2	16,9	☐	236	155	31	50	☐	75	50	10	15	☐	19	12,50	2,50	4				
Bureau 7	2nd	1 à 2	16,7	☐	236	155	31	50	☐	75	50	10	15	☐	19	12,50	2,50	4				
Salle de réunion Mode coworking	Rdc	1 à 3 max.	15,5						☐	10	5	1	4	☐	5	2,50	0,50	2				
Salle de réunion Centre de Télétravail	Rdc	10	15,5						☐	320	250	50	20	☐	78	60	12	6				

TVA au taux normal en sus (actuellement 20 %)